



Suspension permis imprime 1f

Par **aurore1**, le **15/12/2019** à **18:26**

Bonjour

J ai ete controle pour avoir conduit legerement sous l emprise de stupefiant on m a fait un test salivaire et non une prise de sang on m a dit su on allait m envoyer un courrier de suspension on m a fit que pour etre inculpe il fallait avoir ete confirme par une prise de sang esy ce exact et le courrier doit il arri et en recommande

Merci de votre reponse

Cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **17/12/2019** à **19:10**

Bonjour

Après le test de dépistage c'est soit un prélèvement salivaire soit une prise de sang (L235-1 du CR)

le prélèvement sanguin peut être demandé par la personne contrôlée dans les 5 jours (R235-6 et R235-11 du CR)

L'infraction est avérée dès que le prélèvement est positif sans notion de taux

Le formulaire 1F est l'arrêté de suspension préfectoral non pris dans l'urgence (L224-7 du CR)

si l'arrêté 3 F n'est pas pris le PC doit vous être restitué à votre demande .